

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le **11 JANVIER 2010** de 20h00 à 22h15 à l'Édifice municipal.

Sont présents les conseillers :

M<sup>me</sup> Claire L. Bérubé  
M. Berthier Thériault  
M. Mario Lebel

M<sup>me</sup> Véronique Dionne  
M. Martin Gendron  
M. Richard Lebel

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire M. André Roy. M. François Michaud, directeur général agit comme secrétaire de la séance. Il y a 17 présences.

**1. PRIÈRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM;**

La session débute par la prière, monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal et leur souhaite une bonne et heureuse année 2010 et souhaite que l'année 2010 soit la meilleure.

2010-01

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Claire L Bérubé propose et elle est appuyée par Véronique Dionne d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est lu par M. le maire, en maintenant le point intitulé affaires nouvelles, ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-02

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2009;**

Mario Lebel propose et il est appuyé de Claire L Bérubé d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2009 tel qu'il est résumé et déposé aux archives en entier.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-03

**4. LECTURE ET ADOPTION DU 14 DÉCEMBRE 2009;**

Richard Lebel propose et il est appuyé de Martin Gendron d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009 tel qu'il est résumé et déposé aux archives en entier.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-04

**5. LECTURE ET ADOPTION DU 21 DÉCEMBRE 2009 À 20 H;**

Claire L Bérubé propose et elle est appuyée de Berthier Thériault d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2009 tel qu'il est résumé et déposé aux archives en entier.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-05

**6. LECTURE ET ADOPTION DU 21 DÉCEMBRE 2009 À 21 H 15;**

Martin Gendron propose et il est appuyé de Mario Lebel d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2009 tel qu'il est résumé et déposé aux archives en entier, tout en corrigeant la résolution 2009-326 pour y inscrire que c'est pour tous les contribuables et non seulement les Entreprises Lavoie/Dion.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**7. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX;**

Les membres du conseil font le suivi des derniers procès-verbaux.

2010-06

**8. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS:**

Claire L Bérubé propose et elle est appuyée de Véronique Dionne de ratifier tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions et que le conseil municipal maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**9. CORRESPONDANCE:**

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante à savoir :

- Hydro-Québec : lien internet lors de situations d'urgence.
- FQM : élection au sein du conseil d'administration.
- Min de l'Éducation : programme d'accompagnement le loisir.
- ADMQ : renouvellement de la cotisation annuelle.
- Fleuron du Québec : pour s'inscrire comme organisme.
- CRÉ : réunion sur la réforme forestière.
- Normand Parent a.g. : offre de service PRECO.
- Min des Transports : déneigement des passages à niveau.
- CPTAQ : dossier Herman Roy.
- MRC : pour la gestion des matières résiduelles.
- Min de l'Emploi : valorisation de l'action bénévole.
- Transport Morneau : don d'une purge aqueduc, valeur 1 400 \$.
- MRN : dépôt du cadastre de Alexandre Belzile.
- CRÉ : outils de développements des municipalités rurales.
- Ville de Rivière-du-Loup : projet d'entente inter municipale en matière de prévention en sécurité incendie.
- Marcel Charest et Fils Inc : infiltration d'eau édifice municipal.
- Sûreté du Québec : félicitation au maire pour son élection.
- François Michaud : destruction de documents selon la loi.
- Me Patrick Beauchemin : rencontre du 10 février 2010 avec Les Entreprises Lavoie/Dion Inc.
- MDDEP : félicitations au maire pour son élection.
- MAMROT : félicitations au maire pour son élection.
- Caureq : intervention incendie le 3 décembre 2009.
- Biologie Aménagement BSL :analyse d'eau potable et usée.
- MRC : prévision des quotes-parts pour 2010.
- Agriscar : pour une rencontre chemin de la coopérative.
- Paul Pelletier : conciliateur arbitre dossier Ferme Villajoie Inc.
- Ville Rivière-du-Loup : copie du règlement 1667.
- Génivar : acceptation provisoire travaux route Dionne.
- Permis de rénovation émis à Gaétan Michaud.
- Liste de consommation d'eau à 32 432 gallons.
- Feuille de temps des employés municipaux.

2010-07

**10. COMPTES À PAYER:**

Mario Lebel propose et il est appuyé de Véronique Dionne d'approuver tous les comptes totalisant la somme de 83 357,93 \$ et de payer tous les comptes qui, à la prochaine échéance, encourrent des intérêts ou des pénalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-08

**11. SIGNATURE DE CONTRATS EN 2010:**

Richard Lebel propose et il est appuyé de Martin Gendron d'autoriser M. le maire André Roy ainsi que le directeur général M. François Michaud, à signer, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène, tous les contrats, appels d'offres, entente et autres pour les bonnes fins de l'administration municipale. Les contrats de la Société de l'assurance Automobile du Québec (SAAQ) seront signés par un ou l'autre des signataires autorisés et ce, pour l'année 2010, à compter du 1 janvier 2010. Mme Julie Lemieux est autorisée à signer en l'absence du directeur général.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-09

12. **BAUX AU 1 JANVIER 2010;**

Berthier Thériault propose et il est appuyé de Claire L Bérubé de décrire les baux annuels au premier janvier 2010, soient :

✚ MARC-ANDRÉ RIOUX LTÉE :	305,00 \$
par mois.	
✚ GROUPE POUSSE VERT :	750,00 \$
par mois	
	Exemption des taxes municipales.
✚ CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-ARSÈNE :	50,00 \$
par mois	

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-10

13. **PERMIS D'EXCAVATION EN 2010 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS;**

**ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports;**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du M.T.Q.pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par Claire L Bérubé appuyée par Berthier Thériault et résolu que la municipalité demande au Ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis d'intervention au cours de l'année 2010, et qu'elle autorise M. André Fortin ou M. François Michaud à signer les permis d'intervention, et que la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-11

14. **SALAIRE DES EMPLOYÉS EN 2010;**

Sur une proposition de Claire L. Bérubé, appuyée par Véronique Dionne, de verser le salaire des employés municipaux à compter du premier janvier 2010 de la façon suivante :

Employés réguliers :

➤ François Michaud : 51 480.00 \$ /annuel

avec en plus une allocation hebdomadaire de 10.00\$ pour les frais de déplacement et commissions.

- Julie Lemieux : 16,15 \$ de l'heure
- André Fortin : 45 024.20 \$ /annuel \*
- Sylvain Lévesque : 35 771.32.\$ /annuel \*
- Éric Ruest : 31 200.00 \$ /annuel \*

\* Ces trois employés reçoivent en supplément, une allocation de 50.00\$ par semaine pendant 20 semaines pour la période d'hiver.

#### Employés temporaires :

- Employés à l'heure l'hiver : 14,50 \$ de l'heure
- Employés étés : 12,15 \$ de l'heure
- Concierge OTJ : 11,10 \$ de l'heure + 35\$/ménage à l'OTJ et 30\$/mois au garage.
- Concierge Gymnase : 11,10 \$ de l'heure
- Signaleur : 9,40 \$ de l'heure
- Étudiant : 9,40 \$ de l'heure
- Chef pompier : 45.00\$ + 185.00\$ en allocation de déplacement
- Brigadier : 115.00\$ par semaine + 5.00\$ déneigement dans la saison.

➤ Le salaire des pompiers sera de 15.50\$ l'heure avec un minimum de trois heures par appel et de 20.50\$ l'heure pour le chef.

➤ L'employé de déneigement, qui est de garde les fins de semaine, sera payé à son taux horaire régulier pour les heures travaillées.

➤ Les pratiques des pompiers sont de 15.00\$ par mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

#### **15. RAPPORT FINANCIER PRÉLIMINAIRE 2010;**

Le directeur général dépose le rapport financier préliminaire au 31 décembre 2009 et qui montre des revenus de 1 477 800,59 \$ et des dépenses de 1 485 494,94\$ ce qui laisse un déficit d'opération de (7 644,35 \$).

2010-12

#### **16. TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX;**

Martin Gendron propose et elle est appuyée de Mario Lebel d'établir des tarifs suivants pour l'utilisation de nos équipements pour d'autres municipalités, d'autres entreprises, le Ministère des Transports ou autres, et pour la location de nos locaux et ce, pour l'année 2010 et suivantes :

- Excavatrice sans opérateur : 70.00\$/heure, *minimum d'une heure.*
- Excavatrice avec opérateur : 90.00\$/heure, *minimum d'une heure.*
- Excavatrice avec souffleur : 140.00\$/heure.
- Niveleuse : 110.00\$/heure.
- Camion : 85.00\$/heure.
- Camion avec aile de côté et chasse-neige : 110.00\$/heure.
- Niveleuse sans opérateur : 90.00\$/heure.

- Gymnase : 18,00 \$ l'heure.
- Édifice municipal : 35,00 \$ par activité.
- Édifice municipal : 7,50 \$ l'heure.
- Édifice municipal : 25,00 \$ par demi-journée ou 50 \$ pour une journée complète.
- Centre des Loisirs : 100,00 \$ activité récréative familiale ou autres, 25 \$ pour des cours ou activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-13

**17. REMERCIEMENT POUR MME CATHY LABEL;**

Claire L Bérubé propose et elle est appuyée de Berthier Thériault de transmettre une lettre de remerciement à Mme Cathy Lebel pour sa période d'implication au sein de la Corporation des loisirs de Saint-Arsène.

M. Richard Lebel vote contre cette résolution.

Adoptée cinq pour et un contre.

2010-14

**18. HONORAIRES DE MESSE POUR M. RAYMOND LEMIEUX;**

Martin Gendron propose et il est appuyé de Véronique Dionne de payer des honoraires de messe à M. Jean-Hugues Viel, père de Dominique Viel et M. Raymond Lemieux, père de Claire et Julie Lemieux.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-15

**19. RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈS LOGIS;**

**RÉSOLUTION POUR LA RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS SUR 5 ANS**

Considérant l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier ministre Jean Charest de favoriser « la prolongation du programme Accès Logis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers » (18 novembre 2008);

Considérant que depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

Considérant que le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

Considérant que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

Considérant que moins de 200 unités de logement restent à attribuer sur les 3 000 unités Accès Logis annoncées lors du budget 2009-2010;

Considérant que plus de 10 000 logements sociaux et communautaires en préparation sont ainsi confrontés à une absence de financement;

Considérant qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

Considérant qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

Considérant que le programme Accès Logis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

**Il est proposé Claire L Bérubé, appuyée de Berthier Thériault, de demander au gouvernement du Québec la reconduction du programme Accès Logis sur 5 ans à compter du budget 2010-2011 et de prévoir la réalisation d'un minimum de 3 000 logements par année.**

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-16

**20. CAUREQ ET FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1;**

Attendu que l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

Attendu que la municipalité désire que l'agence fasse plutôt remis directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

Il est proposé par Berthier Thériault, appuyé de Véronique Dionne et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Arsène demande à l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la CAUREQ dont le siège social est situé au 400, avenue Sirois à Rimouski, G5L 6E2, pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

2010-17

**21. FABRICATION D'UNE AILE POUR LE CAMION 86-08 – USINAGE B. BEAULIEU;**

Claire L Bérubé propose et elle est appuyée de Mario Lebel de mandater Usinage B. Beaulieu à fabriquer une aile de côté pour un coût estimé d'environ 2 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-18

**22. VÉRIFICATION DE PERFORMANCE DES RÉSERVOIRS PÉTROLIERS;**

Richard Lebel propose et il est appuyé de Martin Gendron de mandater la firme Expertise CJF pour faire l'inspection des réservoirs pétroliers selon les normes et pour un prix de 300 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-19

**23. PARC ÉOLIEN ANNULE ET REMPLACE LA RÉOLUTION 2009-290;**

**Niveau de participation de la municipalité dans le parc éolien communautaire Viger-Denonville**

**ATTENDU** que la MRC de Rivière-du-Loup a conclu une entente de participation avec Innergex Énergie Renouvelable pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien communautaire, en vertu de la compétence donnée à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1);

**ATTENDU** que dans le cadre de ce projet, la MRC de Rivière-du-Loup devra emprunter sa mise de fonds en mettant en garantie la richesse foncière des municipalités de son territoire;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la municipalité peut se retirer de ce projet;

**ATTENDU** que le règlement numéro 170-09 de la MRC de Rivière-du-Loup prévoit que chaque municipalité participante peut accepter différentes options quant à son niveau de participation dans le projet, lequel déterminera la hauteur des contributions éventuelles de la municipalité aux dépenses du parc éolien et le niveau de redevances que la MRC lui versera sur les bénéfices nets du parc éolien;

**ATTENDU** qu'un premier lot de 300 parts, sur les 500 parts totales de la MRC dans le projet, est réparti entre les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

**ATTENDU** qu'un 2<sup>e</sup> lot de 100 parts sur 500 sont offertes à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

**ATTENDU** que les parts non réclamées dans le 2<sup>e</sup> lot sont ensuite offertes aux trois municipalités où le projet sera implanté, au prorata des superficies placées sous contrat d'octroi d'option en date du 31 décembre 2009 et que, à défaut de l'acceptation de cette offre exprimée par résolution de l'une ou de plusieurs de ces trois municipalités, ces parts non réclamées seront redistribuées automatiquement entre les municipalités adhérant au 2<sup>e</sup> lot, au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

**ATTENDU** que les 100 parts du 3<sup>e</sup> et dernier lot sont offertes à toutes les municipalités ayant un revenu moyen par ménage inférieur à la moyenne de la MRC, selon les données du recensement du Canada de 2006, groupe dont la municipalité de Saint-Arsène ne fait pas partie;

**ATTENDU** que le nombre de parts résultant de cette opération de répartition constituera la participation de

chaque municipalité pour toute la durée de l'exploitation du parc éolien, jusqu'à l'expiration du contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec;

### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Claire L Bérubé, appuyée par le conseiller Berthier Thériault et résolu :

#### **QUE :**

- 1) le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2) ce conseil accepte que la municipalité de Saint-Arsène participe au projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville, selon les termes du projet de règlement 170-09 de la MRC de Rivière-du-Loup;
- 3) ce conseil demande que la participation de la municipalité de Saint-Arsène dans le projet comprenne des parts issues du premier lot de 300 parts minimales ainsi que des parts issues du 2<sup>e</sup> lot de 100 parts optionnelles;
- 4) que le conseil est prêt à participer aux parts non réclamées des Autres municipalités.
- 5) *la présente résolution annule et remplace* la résolution numéro 2009-290 adoptée par le conseil le 7 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**2010-20**

#### **24. RÉSOLUTION POUR LES BACS BRUNS;**

Claire L Bérubé propose et elle est appuyée de Mario Lebel que la municipalité de Saint-Arsène a l'intention de se regrouper avec les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup pour effectuer l'achat de bacs bruns pour la collecte sélective.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**2010-21**

#### **25. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE;**

Berthier Thériault propose et il est appuyé de Martin Gendron de nommer Mme Claire L Bérubé conseillère municipale comme personne responsable des questions familiales au sein du conseil municipal de Saint-Arsène.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**2010-22**

#### **26. RÉSOLUTION POUR PROGRAMME SIMB@ POUR LA BCP DES PORTAGES;**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale;

Considérant qu'une subvention équivalente à 50% du coût de ces acquisitions est disponible par le biais d'un programme d'aide financière mis sur pied pour les bibliothèques affiliées par le ministère de la Culture et des Communications.



Claire L Bérubé propose et elle est appuyée de Martin Gendron que la municipalité de Saint-Arsène adresse une demande de subvention dans le cadre du programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale du matériel informatique requis pour le rafraîchissement de ses équipements et que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Arsène, tout document utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, notamment la convention à intervenir avec le CRSBP.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**2010-23**                    **27. TRAVAIL AU BUREAU MUNICIPAL;**

Martin Gendron propose et il est appuyé de Berthier Thériault d'embaucher Mme Nadine Saint-Pierre au prix de 15 \$ l'heure à raison d'une journée par semaine afin d'aider le directeur général dans l'accomplissement de ses fonctions en attendant le retour de Mme Julie Lemieux qui est en congé de maladie.

Le conseil embauche également Mme Louiselle Lepage au prix de 14 \$ l'heure pour une journée semaine aux mêmes conditions de Mme Saint-Pierre.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**2010-24**                    **28. COMITÉ INCENDIE À FORMER;**

Mme Véronique Dionne propose et elle est appuyée de Claire L Bérubé de nommer M. Martin Gendron et Mario Lebel sur le comité incendie de Saint-Arsène.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**2010-25**                    **29. ACHATS DE 14 BACS BLEUS DE LA COMPAGNIE USD À 81,27 \$;**

Richard Lebel propose et il est appuyé de Martin Gendron de procéder à l'achat de 14 bacs bleus de la compagnie USD au prix de 81,27 \$ l'unité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**30A SUJETS VARIÉS – RUE DES CÈDRES;**

Une rencontre aura lieu entre les parties le 10 février 2010 et le MDDEP.

**30B SUJETS VARIÉS- ARPENTAGE RUE PRINCIPALE**

Il faut aviser M. Normand Parent a.g. sur le travail à effectuer.

**31. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

AU COURS DE CETTE PÉRIODE IL Y A EU UNE PRÉCISION SUR LES TAUX DE TAXES À SAINT-ARSÈNE

**2009-26**                    **32. LEVÉE DE LA SÉANCE;**

A 22 h 15 , Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Véronique Dionne d'ajourner la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

François Michaud, *directeur général*

---

André Roy, *maire*